



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2018 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement autorisant un emprunt de 5 793 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts (RCA18-27006).
- Règlement autorisant un emprunt de 9 797 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles (RCA18-27009).

Le **1^{er} mars 2019**, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements d'emprunts.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 5^E JOUR DE MARS 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux